

**Commission départementale de préservation des espaces naturels,  
agricoles et forestiers  
du 14/03/2024**

**1 - Dossier**

Référence du dossier : PC 003 112 23 M0005

Date de dépôt : 22/12/2023

Date de saisine de la CDPENAF : 27/02/2024

Date limite pour émettre un avis (1 mois, sinon avis favorable) : 27/03/2024

Demandeur : NEOEN

Commune : ETROUSSAT ☐ PLU/POS ☐ Carte Comm. ☒ RNU ☒ SCOT

Adresse du terrain : La Pierre Blanche

Service instructeur : Bureau aménagement durable de la DDT

Description du projet : Installation d'un parc photovoltaïque sur la commune d'ETROUSSAT

**2 - Avis de la commission**

☐ Favorable

☒ Défavorable

Le vote de la commission a donné lieu à un avis défavorable. Les arguments mis en avant par la commission sont les suivants :

- L'incertitude liée au type de panneaux implantés a posé question aux membres de la commission pour garantir la compatibilité avec de l'élevage bovin : les porteurs de projets ne sont pas sûrs qu'il s'agira de structures fixes mono-pieux ;
- La convention de prêt-à-usage envisagée constitue un contrat précaire pour les exploitants au vu de la durée d'exploitation prévue et ne permet pas de garantir le maintien d'une activité agricole sur les parcelles à long terme ;
- L'achat des terrains par la commune pose question à certains membres sur une éventuelle perte de ces terrains pour l'agriculture à plus long terme ;
- Le montant de compensation proposé est sous-évalué.

Fait à Yzeure, le 14 mars 2024

Le Président

  
**Olivier PETIOT**

Directeur Départemental  
Adjoint des Territoires